



Appartement

2^{ème} étage : Logement 207

Description

Facile d'accès grâce à l'axe autoroutier et des différents transports en commun (bus, tram, train), la résidence comprenant 29 logements se caractérise par une architecture soignée et arborée.

Les appartements sont pensés pour vous offrir une qualité de vie idéale grâce à l'exposition des logements, des pièces lumineuses et des énergies renouvelables.

Type de bien : Appartement

Nbre de chambres : 2 chambres

Superficie du bien : 61.84m²

Terrasse ou balcon : oui

Garage ou parking : oui

Ascenseur : oui

Prix : 176 000 € TTC

Exposition : Sud

Les conditions d'éligibilité

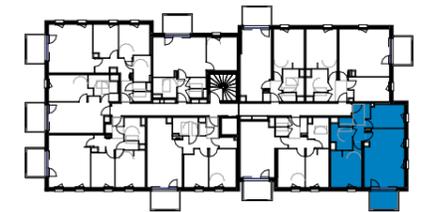
- Ne pas dépasser les plafonds de ressources (simulation par rapport à l'avis d'imposition N-1 sur l'année N-2).
- Pour bénéficier de l'exonération de taxe foncière, utiliser le bien en tant que résidence principale.

Les plus

- Exonération de taxe foncière jusqu'à 15 ans,
- TVA à 5.5%,
- Garantie de rachat et de relogement,
- Frais de notaire réduits.



**Appartement 207 - Type 3
Bâtiment C - Etage 2**

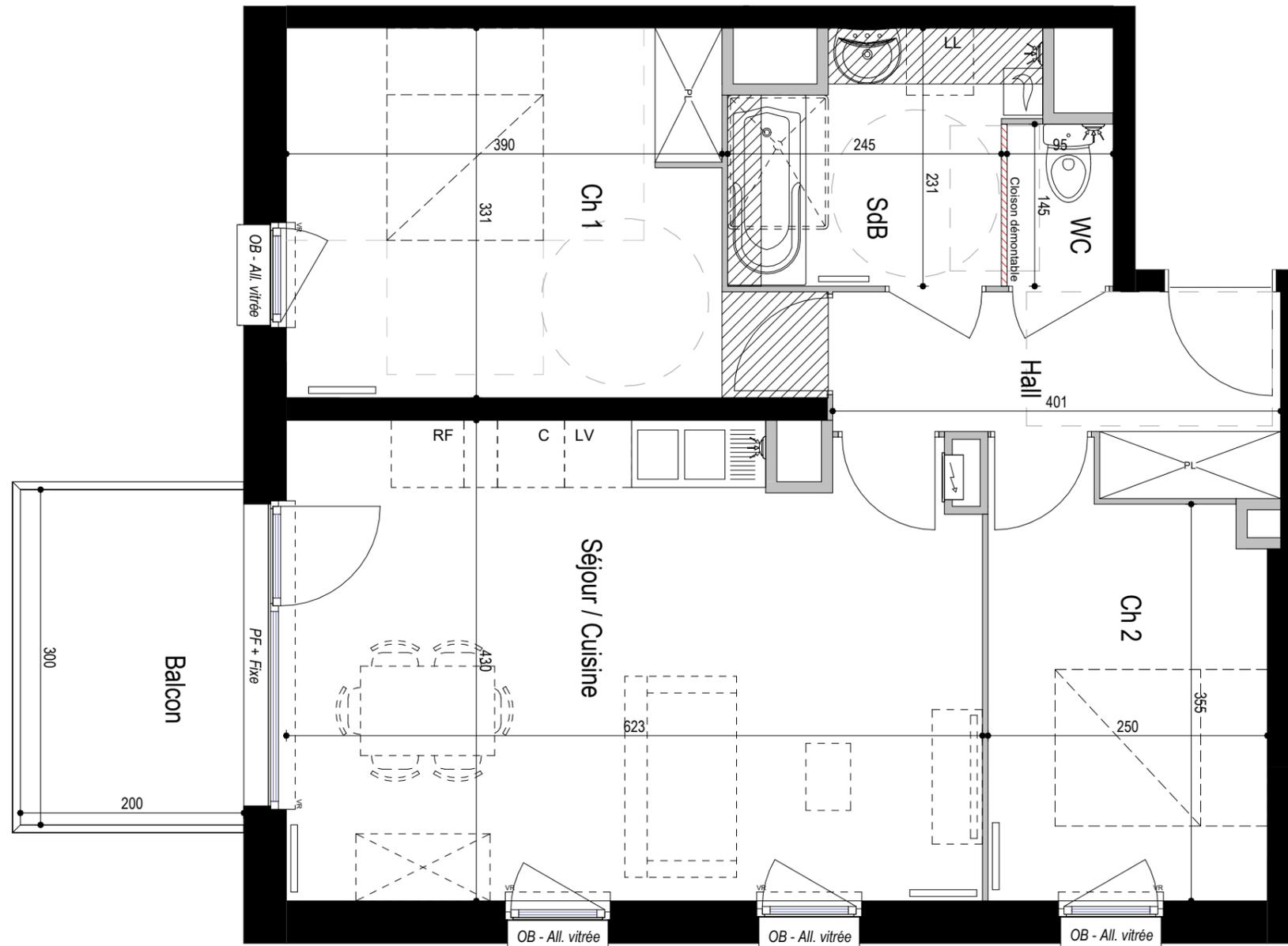


Désignation	Surface
Séjour / Cuisine	25.96 m ²
Ch 1	13.77 m ²
Ch 2	9.33 m ²
Hall	5.98 m ²
SdB	5.42 m ²
WC	1.38 m ²

Surface Habitable 61.84 m²

Balcon 6.00 m²

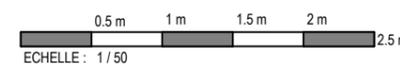
Plan de commercialisation
24/03/2023 - Indice 0



Légende

	Tableau électrique		C Cuisson
	Chaudière		LV Lave vaisselle
	Soffite / faux plafond		LL Lave linge
			Fr Réfrigérateur

Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques et réglementaires (sous réserve des remarques des services instructeurs dans le cadre du permis de construire), et des tolérances d'exécutions tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les équipements sont positionnés à titre indicatif (en pointillés), les cuisines ne sont pas fournies.





Etage 2
Bâtiment C



Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques et réglementaires (sous réserve des remarques des services instructeurs dans le cadre du permis de construire), et des tolérances d'exécutions tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les équipements sont positionnés à titre indicatif (en pointillés), les cuisines ne sont pas fournies.



Plan de commercialisation
24/03/2023 - Indice 0